

Marie-Hélène Parizeau

Présidente de l'ONG «Verdir»

Professeur titulaire à la faculté de philosophie de l'Université Laval

Willem Fortin

Membre de l'ONG «Verdir»

Étudiant à la maîtrise en philosophie à l'Université Laval

Mémoire pour le Bureau d'audiences publiques en environnement, sur la consultation publique: *La gestion de l'eau au Québec*.

Table des matières:

Résumé	2
Présentation de l'ONG «Verdir» et de ses objectifs	2
Mémoire à la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec	3
En quoi, les conflits aujourd'hui sont-ils plus importants qu'autrefois ?	3
1. Le premier mythe ou l'infinie disponibilité et abondance de l'eau	4
2. Le problème de la responsabilité collective	4
Premier scénario : la gestion de l'eau comme ressource naturelle.	5
Deuxième scénario : l'eau comme patrimoine vital	9
3. La question de l'agriculture.	11
Éléments de conclusion	14

Résumé

Comment doit-on considérer l'abondance de l'eau au Québec? Peut-on prendre l'eau pour acquise et la gérer comme on gère une ressource naturelle? C'est la tendance dominante à cette époque de libéralisation des marchés et de recherche de rentabilité. Or, ce mémoire a pour but d'exposer les risques qui se rapportent à cette marchandisation de l'eau. Il faut tout d'abord prendre en considération le fait que l'eau n'est pas une ressource inépuisable, bien qu'elle soit surabondante ici, au Québec. Ce fait étant accepté, il faut en déduire les conséquences sur la façon dont nous pouvons la considérer: une simple marchandise ou encore quelque chose de vital non seulement pour nous, les Québécois, mais pour l'humanité entière. À l'aide de l'examen du cas des porcheries, nous tenterons de montrer quelles sont les conséquences pratiques que cela implique au niveau politique et économique.

Présentation de l'ONG «Verdir» et de ses objectifs

Notre organisme, “Verdir”, enregistré en mars 1999, travaille sur certains enjeux environnementaux, en particulier, le reboisement, la protection de l'eau et le développement durable, tant au Québec que dans d'autres pays. Actuellement, nos activités de coopération internationale se concentrent sur le Liban et la Syrie en collaboration avec d'autres ONG locales.

Le Conseil d'administration de “Verdir” est constitué de professeurs d'universités, de professionnels et de gens d'affaires. Nous avons été amenés à nous pencher sur la question de la gestion de l'eau au Liban, pays maintenant classé “en développement”. Nous avons été à même de mesurer les implications catastrophiques du désengagement de l'État dans la gestion d'une ressource patrimoniale commune et vitale. La comparaison avec d'autres pays permet de mesurer les côtés positifs et les côtés négatifs de la politique québécoise en matière d'eau.

L'eau comme ressource naturelle ou comme patrimoine vital?

La nature de l'eau appelle bien des définitions : H₂O pour les chimistes, condition de toute vie biologique pour les écologues, symbole et rituels de vie pour les grandes religions, condition du développement agricole et culturel pour les sociétés humaines, enjeu géopolitique pour les puissances politiques, bien marchandable pour les commerçants. Depuis le début des temps humains, l'eau n'a jamais laissé indifférent car elle a été et reste, notre condition fondamentale de survie. Des querelles de frontières le long d'une rivière depuis Sumer aux aqueducs romains, en passant par les travaux d'irrigation pour la culture au barrage hydro-électrique de la Baie James pour la production d'hydro-électricité, l'eau n'a de cesse d'être jalouée, vénérée, pompée, harnachée. L'eau est donc un enjeu, une source de conflits.

En quoi, les conflits aujourd'hui sont-ils plus importants qu'autrefois ?

Les usages se sont multipliés : des besoins de la culture à ceux de l'industrialisation, le mode de vie de nos sociétés occidentales axé sur la consommation affecte sa disponibilité et surtout sa qualité. Les pollutions directes ou diffuses (agricoles, industrielles ou humaine - égouts, etc.) des cours d'eau de surface et des eaux souterraines sont directement la cause d'une raréfaction ou d'une indisponibilité de l'eau potable ou de bonne qualité parce que polluée. Ces phénomènes nous affectent comme êtres humains mais ont aussi une incidence sur la nature dans laquelle nous vivons (nature urbanisée ou nature-paysage agricole).

Une question se pose : avons-nous passé un point de non-retour, irréversible, ou est-il encore possible de changer notre façon d'utiliser et de considérer l'eau?

Parions qu'il est encore possible de changer les choses mais qu'une certaine urgence nous oblige, d'une part, à une analyse rigoureuse et complète de la situation, et d'autre part, à des actions bien pesées dont les conséquences s'inscrivent dans la continuité et le futur.

1. Le premier mythe ou l'infinie disponibilité et abondance de l'eau

Au Québec, nous sommes gâtés. L'eau est là abondante : il pleut, il neige, il y a des milliers de lacs et de rivières. L'eau et la forêt boréale participent à ces symboles du Québec. Avec le film «L'erreur boréale», les Québécois ont découvert stupéfaits que cette forêt était saccagée ou transformée en champ d'épinettes à l'image des champs de maïs. On est loin du mythe fondateur des immensités de forêts sauvages inhabitées. Avec cette Commission sur l'eau, les québécois vont-ils réaliser que la dégradation de la qualité de l'eau au Québec est bien réelle? Difficile à dire, car tant que l'on a l'eau du robinet qui coule et que l'on peut boire sans y penser, l'eau apparaît comme une évidence matérielle incontestable. Il faut avoir eu soif dans un de ces «pays en mal développement» ou encore avoir vu des enfants se baigner dans une rivière transformée en égout pour mesurer à quel point l'eau potable est précieuse.

Le problème pour les québécois est donc «qu'il n'y a pas de problème» dans leur vie quotidienne sauf peut-être dans certaines régions agricoles ou zones avec une pollution industrielle ayant touché la nappe phréatique. Les pollutions diffuses dans l'environnement, parce qu'elles ne sont perceptibles qu'au bout d'un certain temps, ne favorisent pas une prise de conscience collective des problèmes réels.

2. Le problème de la responsabilité collective

Notre société démocratique est traversée de diverses contradictions quand il s'agit de trouver des solutions aux problèmes.

La première tendance, que toutes les démocraties occidentales partagent, est de laisser le soin «aux experts» de régler les problèmes de nature technique. Nous sommes maintenant habitués à ces querelles d'experts qui, chiffres à l'appui, essaient de convaincre que le volume d'eau renouvelable est amplement suffisant pour permettre un embouteillage de l'eau à des fins commerciales, ou encore que le débit réservé de la rivière est de x et non pas d'y. Dans les débats, l'argument de la vérité scientifique reste encore ultimement l'argument qui tranche à moins que l'on nage dans l'incertitude scientifique. Cette incertitude scientifique semble être la norme dans le domaine de l'environnement car nos

modèles mathématiques, malgré toute la puissance des ordinateurs, laisse une large part à l'interprétation des scénarios possibles. Il reste à trancher, il reste à décider.

La deuxième tendance est de créer une commission, comme celle-ci pour discuter du problème. C'est alors qu'il y a liberté de paroles, chacun pouvant exprimer son point de vue individuel, subjectif ou le point de vue d'un groupe d'intérêts. Le problème devient donc de départager les points de vue et de trouver le critère de vérité permettant de faire ce départage. Mais nous le voyons dans d'autres secteurs de la société, nous préférons socialement faire des négociations, des compromis voire des compromissions, bref de «gérer» des conflits d'utilisations.

La troisième tendance est de faire appel au politique, donc à l'État. Cependant, surtout depuis le début des années 90, l'État semble être devenu de plus en plus une grande entreprise. Une idée politique n'y est comprise qu'à partir du moment où l'on réussit à mettre en évidence le cercle des personnes (ou des entreprises) qui ont un intérêt économique plausible à s'en servir à son avantage.

Il n'est pas question ici d'être cynique mais simplement de faire une analyse objective et réaliste des contradictions de notre société québécoise.

L'enjeu de l'eau comme de bien d'autres enjeux tels la privatisation en douce du système de santé ou l'alignement de l'éducation et les universités sur les «besoins» des entreprises, consiste à dégager le noyau d'une idée politique au sens vrai du terme, c'est-à-dire, une décision moralement exigeante.

Nous allons tester ici deux scénarios potentiels dont les choix de valeurs et les moyens diffèrent pour utiliser et considérer autrement l'eau.

Premier scénario : la gestion de l'eau comme ressource naturelle.

La gestion de l'eau fait appel à deux dimensions : l'utilisation de l'eau et sa protection. La logique qui prévaut est que les usages de l'eau sont multiples pour le développement de la société québécoise : eau pour la consommation humaine, usage

industriel, production alimentaire, usage récréatif. On pourra remarquer qu'en page 12 et 18 du document de consultation publique¹, les deux schémas ne couvrent que l'usage humain de l'eau et ne fait aucune référence aux besoins réels en eau du milieu naturel (des écosystèmes), bref des autres vivants.

Une gestion prudente de l'eau incorpore une dimension de protection de la ressource car chacun sait que les risques de pollution (contamination ponctuelle, diffuse, etc.) sont présents en fonction de la densité de la population, des activités industrielles et agricoles. Il s'agit donc d'établir un équilibre entre les pressions qui sont faites sur utilisation, de l'eau et, en particulier, sur sa qualité. Il faut déterminer localement, en fonction du problème, le seuil tolérable pour maintenir une eau de qualité. Ici, l'impact économique, coût des mesures d'atténuation ou de dépollution devient déterminant. La logique qui prévaut est qu'un «certain niveau» de pollutions de l'eau est indissociable du développement économique (usage des pesticides, des fertilisants, rejets industriels), mais que les moyens techniques permettent généralement de les résoudre. Le problème se déplace au niveau du coût de dépollution, celle-ci intervenant une fois le dommage fait, affectant alors la disponibilité de la ressource. Bref, on répare les dégâts en fonction de l'argent disponible et de l'urgence.

Une attitude plus prudente serait une gestion et une planification de l'utilisation des territoires québécois en fonction des menaces potentielles de pollution avec des mesures incitatives ou des normes pour éviter les dégâts ou les contaminations diffuses. Cette logique en serait une d'anticipation et de gestion des risques, impliquant une certaine vision du futur.

Ce seuil tolérable d'un «certain niveau» de pollution des ressources en eau semble rester largement tributaire de la santé économique du Québec. Quand les budgets gouvernementaux diminuent, les contrôles diminuent et on affecte moins d'argent sur les mesures de dépollutions. Une situation économique plus difficile, comme celle qui prévaut depuis les années 90, va encourager une autre attitude : la révision à la baisse des normes de pollution pour les rendre plus compatible avec les «lois du marché». Ainsi, on acceptera plus facilement de multiplier les lieux de production de porcs ou d'augmenter le nombre de sites pour l'embouteillage puisque ces deux industries génèrent un marché d'exportation

¹ SOUT 3, La gestion de l'eau au Québec. Document de consultation publique, Ministère de l'environnement et de la faune du Québec, 1997.

croissant². Si on augmente la pollution diffuse, on fait une pression supplémentaire sur l'utilisation de la quantité d'eau potable. Le risque est que l'on pense que ces problèmes pourront être corrigés dans le futur quand «l'économie ira mieux» et qu'on pourra réallouer des sommes d'argent pour la dépollution.

L'idéologie, en cours actuellement, est de dire que les lois du marché au sein de la mondialisation vont dans le sens du contrôle des pollutions et que différents mécanismes de partenariat entre les entreprises transnationales et les États permettront des conciliations sur le seuil tolérable d'un certain niveau de pollution suivant des priorités négociables. Ce contexte idéologique discutable concourt à rendre les normes de pollution plus flexibles mais davantage sujettes aux rapports de force entre les entreprises transnationales et les États.

Si on revient au Québec, on peut penser que la Commission tiendra compte des deux dimensions évoquées ci-haut: la pression économiste qui pousse à utiliser l'eau comme une ressource brute à l'exportation, comme le fut l'hydro-électricité dans les années 60 et 70. Une différence essentielle ici est qu'Hydro-Québec est une société contrôlée par l'État qui représente la force politique collective du Québec. Tandis que la pression actuelle va dans le sens de l'exploitation de l'eau potable par des entreprises privées (québécoises dans un premier temps, puis inévitablement rachetées par des transnationales) qui exploitent l'eau et la vendent pour leur profit. L'enjeu est ici essentiellement: «à qui appartient l'eau?»; est-ce un bien que n'importe qui peut s'approprier sous prétexte que l'eau souterraine peut être l'objet de captage par le propriétaire d'un terrain? Qui va profiter de cette nouvelle richesse? Est-ce que l'eau a un statut, ou une valeur qui la met à part des autres ressources naturelles?

La deuxième pression est exercée davantage par des citoyens soucieux de préserver la ressource naturelle collective qu'est l'eau. Ceux-ci sont témoins ou subissent les effets d'une mauvaise gestion de l'eau soit à un niveau local (les expertises ou la volonté politique ne sont pas toujours là) soit à un niveau gouvernemental (politique vague qui relève de plusieurs ministères ou situation de cas par cas sans une idée-régulatrice par exemple, en matière d'aménagement des cours d'eau agricoles ou de permis pour les porcheries). Cette mauvaise gestion des différents aspects de l'utilisation de l'eau est un problème complexe mais qui témoigne d'au moins deux choses.

² L'industrie des eaux embouteillées au Québec: une analyse économique, M. Beaulieu, 1998, Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation.

La première est l'absence de vision à long terme sur la gestion des usages de l'eau en fonction de la qualité de l'approvisionnement en eau pour les différents usagers (populations, industries, agriculture). D'une part, cette absence de vision bute sur le fait que l'on veut faire «plaisir à tout le monde» et que l'on veut concilier tous les usages sans faire une priorité dans les choix, donc sans faire des choix de valeurs. D'autre part, l'idée même de gestion implique une priorité à l'efficacité et au primat de l'économique. Voilà qui impose de façon non explicite une hiérarchisation dans les usages.

La deuxième chose concerne la responsabilité. La tendance actuellement dans beaucoup de secteurs de la vie sociale est de pelleter dans la cour du voisin, bref de toujours renvoyer la responsabilité et l'agir à un autre niveau, généralement de plus en plus proche du citoyen. La contradiction est la suivante. Si on peut souhaiter que la responsabilité s'exerce localement pour être plus efficace et aussi pour être plus démocratique afin de répondre davantage aux besoins réels des gens, il faut regarder aussi ce qu'il est réaliste d'imposer comme responsabilités à un sujet-individu. En effet, dans la complexité du monde occidental, le citoyen-modèle, individu isolé autonome, est responsable de plus en plus de choses le concernant (santé, éducation, travail, famille, vie associative) dans un contexte où le changement est continu (technologique, productivité au travail, etc.) et qu'il lui faut apprendre et s'adapter sans cesse. Le sujet-individu est actuellement sommé d'être responsable au sein de la vie publique, dans un contexte où, de plus en plus, ce sera par son initiative locale qu'il aura accès aux moyens d'information et d'action des réseaux associatifs constitués en groupe de pression, et non plus, via l'État et ses institutions. En résumé, ce deuxième aspect concerne le rapport de l'État au citoyen et au partage des responsabilités.

En résumé, la Commission, si elle tient compte de ces deux pressions (celle de l'économiste et du citoyen protecteur de la ressource naturelle qu'est l'eau) aura à faire un choix sur l'implication de l'État dans la gestion de la ressource, donc implicitement sur la nature de l'État.³ Ira-t-on vers un modèle plus libéral? Alors les mesures proposées iront dans le sens «d'une plus grande responsabilité du citoyen et d'un désengagement de l'État» dans la gestion de l'eau en proposant d'une part, des mécanismes de gestion des conflits d'usages de l'eau et d'autre part des stratégies de développement économique de l'eau dans un cadre de privatisation. Ira-t-on vers le modèle plus social-démocratique de l'État? Alors il faudra considérer que la gestion de l'eau s'inscrit dans une perspective de préservation de

³ C. Schmitt, Théologie politique, 1922.

la ressource et de planification à long terme des usages de l'eau. Ainsi une telle perspective visera moins un développement économique dont les retombées ne bénéficient pas à l'ensemble de la population. On sera plus soucieux des conséquences à long terme des choix économiques en matière d'exploitation de l'eau.

Cependant ces deux tendances, bien qu'elles puissent avoir un impact concret bien différent sur la protection des ressources en eau, n'en restent pas moins des approches similaires dans le fait de considérer l'eau, essentiellement comme une ressource utile pour l'être humain. Ce statut «d'utilité» ne met donc pas l'eau à l'abri d'une surexploitation dans un milieu donné ou d'une marchandisation, tout dépendant des forces en présence.

Deuxième scénario : l'eau comme patrimoine vital.

Serait-il possible de considérer autrement l'eau?⁴

Certains écrits en éthique de l'environnement, en particulier dans la «deep ecology», plaident en faveur d'une perspective qui inclut l'être humain dans l'environnement, l'obligeant à considérer les éléments de la nature et les autres vivants comme ayant une valeur en eux-mêmes (valeur intrinsèque) donc des intérêts propres. Cette perspective inclusive de l'humain dans la nature possède des problèmes importants au plan des critères permettant de dégager les intérêts entre les vivants et de régler les conflits. Cette vision radicale ne permet pas non plus d'aborder la question des civilisations humaines et de la diversité des cultures.

Aussi pouvons-nous regarder ailleurs. Comment penser le lien entre les êtres humains et la nature? Une autre façon est de constater ce lien comme essentiellement une relation d'interdépendance. Déjà, en posant comme fondement de cette nouvelle perspective la relation d'interdépendance, on ne peut plus réduire l'eau à une ressource exploitable par les seuls humains. Penser ce lien d'interdépendance, c'est alors mettre l'économique, les usages, les besoins vitaux, le projet d'une société, bref ce qui est

⁴ Notre réflexion s'inspire ici du livre de François OST, La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit, Paris, La Découverte, 1995. Notre réflexion cherche à théoriser en se démarquant de ce que Ost a ébauché à la fin de son livre avec la notion de patrimoine commun de l'humanité.

proprement humain en relation avec le temps, l'espace, les conséquences des actions à poser dans la nature. Comment ce lien peut-il définir conceptuellement l'eau?

Par sa fonction essentielle de condition de toute forme de vie (humain et autres vivants), l'eau peut ainsi être qualifiée de «vitale». D'autres éléments naturels peuvent être qualifiés de vital mais généralement pas de façon absolue comme l'eau. Si le pétrole est un élément vital dont dépend la société industrielle d'aujourd'hui, il ne l'était pas pendant des milliers d'années pour les civilisations humaines et nous ne parlons pas des écosystèmes qui en sont totalement indépendants. On mesure ici que la dimension «vitale» permet de mesurer le lien de dépendance que les êtres humains et les autres vivants ont envers l'eau.

Parmi les caractéristiques des êtres humains, la capacité de transformer (technique, utilitaire, esthétique, symbolique et langagière) les éléments du milieu est certainement une caractéristique fondamentale de l'être humain qu'il ne partage pas avec les autres vivants. Cette spécification, que l'on peut nommer la «culture», s'inscrit dans le temps par la transmission, et dans l'espace par la relation d'interdépendance avec la nature. L'eau, nous l'avons dit dans l'introduction, peut donc faire référence à diverses définitions ou, dit autrement, à différentes transformations culturelles. Par ces transformations (religieuses, industrielles, poétiques, scientifiques, etc), l'eau acquière, pour nous, êtres humains, une dimension patrimoniale. Le mot «patrimonial» est ici utilisé pour faire référence à la culture et non pas à ses dimensions juridiques. La dimension patrimoniale reconnaît le propre de l'être humain dans ses multiples façons de transformer son milieu. Ainsi, est-il légitime de construire un aqueduc romain ou un barrage hydro-électrique dans la mesure où on ne met pas en danger l'utilisation de l'eau comme condition vitale de vie des êtres humains et des écosystèmes. Il faut comprendre que la logique serait éventuellement différente si on considère le problème du point de vue de la préservation des écosystèmes. Ici, on le considère strictement du point de vue de la transformation et de l'usage de l'eau à des fins techniques. Par contre, multiplier les fermes de production de porcs sans tenir compte des pressions de pollution qu'elles entraînent ne serait pas légitime au plan d'une conception de l'eau comme patrimoine vital.

Il existe donc des usages légitimes reliés aux cultures, mais qui sont directement liés d'une part, à un devoir de protection à cause de la dimension vitale et d'autre part, à responsabilité dans le temps.

Vient la question de la propriété de l'eau. «À qui appartient-elle?» Les dimensions vitale et patrimoniale répondent à cette question directement : à tous, tant les êtres humains

que les autres vivants. Bref, cette question est inappropriée telle que posée. L'eau, en tant que telle, est hors commerce puisqu'elle est à tous. L'eau ne peut être un bien marchand, elle a un autre statut. L'eau potable, par exemple, est une nécessité vitale pour tous les êtres humains et en cela doit être accessible à tous. Aussi, l'embouteillage de l'eau à des fins d'exportation est en contradiction totale avec les dimensions vitales et patrimoniales de l'eau.

3. La question de l'agriculture.

L'agriculture demeure traditionnellement pour toute nation un secteur primordial d'activités. On peut dire que l'agriculture est, avec la concentration urbaine et l'activité industrielle un des domaines de l'activité humaine qui a le plus d'impact sur l'environnement. Alors que par le passé on disait de l'agriculteur qu'il était proche de la terre, on le considère plutôt aujourd'hui comme une source de nuisance. Cela découle de plusieurs facteurs, notamment la révolution industrielle et la mécanisation des opérations. Ces facteurs combinés ont favorisé l'exode urbain en permettant de produire autant et même plus grâce aux nouveaux outils de travail (fertilisants, pesticides et machinerie) et aux nouvelles méthodes de production (monoculture, agrandissement des surfaces). On réalise depuis peu l'impact qu'a eu la «révolution verte»⁵ sur l'environnement: les pesticides se transmettent dans les échelons de la chaîne alimentaire, les engrais chimiques s'accumulent dans les cours d'eau et les terres cultivées subissent de l'érosion et perdent leur fertilité. Nous n'avons pas encore solutionné ces problèmes et déjà, de nouveaux défis sont à relever. La concentration des productions animales dans certaines régions entraîne un surplus de fumier dont il faut disposer et les pratiques agricoles intensives contribuent à en diminuer la matière organique, compacter la terre ou à l'éroder⁶.

Face à ces problèmes environnementaux, deux questions se posent à nous. Il faut premièrement décider qui, du producteur ou des citoyens doit assumer les coûts liés à la

⁵ On croyait dans les années cinquante pouvoir supporter une croissance exponentielle de la production agricole grâce aux fertilisants chimiques, aux pesticides et aux machines.

⁶ D'après une étude du MAPAQ publiée en 1990, citée dans VALLÉE, Pierre, Problématique environnementale en milieu agricole, Direction des politiques des secteurs agricoles et nature, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998, 27 pages.

pollution agricole des cours d'eau. C'est un problème d'équité qui doit être tranché par le politique. La seconde question découle de la première et a deux volets. Puisqu'il y a un impact environnemental et par conséquent un coût, y a-t-il moyen d'internaliser ce coût dans la production agricole et ultimement de décider à quel point nous sommes prêt à polluer nos rivières pour profiter de la manne de la production agricole?

Afin de répondre à la première question il est bien important de noter que la concentration des productions dans certaines zones a pour effet d'accroître la quantité de certains polluants organique dans les cours d'eau. Cela est causé par de la pollution ponctuelle (mauvais entreposage des fumiers et des lisiers) ou diffuse (fertilisation excessive). Les producteurs agricoles ne font pas montre de mauvaise volonté, mais ils estiment que les coûts reliés à un meilleur entreposage ou à une meilleure gestion des fertilisants ne devraient pas leur incomber. La plupart d'entre eux attendent donc d'obtenir une subvention gouvernementale avant d'améliorer leurs installations ou de changer leurs pratiques. Ceci a pour effet indirect de renvoyer le coût aux citoyens qui paient des taxes et impôts qui serviront par la suite à subventionner les agriculteurs.

Les solutions peuvent à première vue aller dans deux sens. D'un certain point de vue on peut trouver justifié de prendre des moyens politiques pour forcer la main des agriculteurs afin que ces derniers adoptent des pratiques plus sensibles à l'environnement. De l'autre on peut se contenter d'empocher des devises étrangères, qui nous font paraître plus riche, tout en épongeant les dégâts derrière les exportateurs. On peut, bien sûr, trouver un moyen terme entre les deux: obliger les producteurs agricoles à moins polluer, mais pas trop sévèrement, car, après tout, ils rapportent de l'argent au Québec en exportant leur production. Or, cette solution de moyen terme n'est pas tellement envisageable lorsque l'on observe les effets à long terme de cette activité.

D'où nous vient la tentation d'adopter un point de vue de médiation? D'une asymétrie dans le calcul économique⁷. S'il est vrai que la richesse d'un pays augmente lorsqu'il trouve de nouvelles ressources naturelles, il devrait aussi être vrai que le gaspillage de ces ressources fasse baisser sa richesse. Or ce n'est pas le cas puisque seule l'activité économique générée par ces ressources compte, pas la ressource en tant que telle. Pourtant, tout le monde se rend bien compte que quelque chose d'important sera perdu si on spolie notre fierté nationale: nos cours d'eau. Mais nous sommes aveuglés devant les profits que

⁷ Robert REPETTO & al., Wasting assets - Natural resources in the national income accounts, 1989, World Resource Institute, USA.

l'on croit pouvoir empêcher si on augmente notre production, tout en ignorant les conséquences à long terme sur l'environnement et sur nos rivières. Le coût est trop gros pour être acceptable; on ne peut tolérer que nos rivières soient condamnées à l'autel du dieu argent. Y a-t-il moyen de mieux faire la part des choses entre le gain économique et les pertes au niveau environnemental? Peut-on inclure ces effets, sur les cours d'eau notamment, dans le calcul du profit réalisé?

Difficilement puisque l'économie demeure une science inexacte. Par exemple, au plus fort de la crise asiatique, les producteurs de porcs ont subi les conséquences d'une chute de la demande pour le porc, sur le marché international. Cet épisode révèle l'extrême fragilité du commerce mondial. En moins de dix-huit mois, le prix du porc a chuté dramatiquement, passant de 1,05\$ à 0,18\$ la livre! Cette chute s'explique par la crise asiatique qui a diminué leurs importations et qui a causé un engorgement dans les abattoirs. La logique de la production porcine suit cette logique de l'exportation car les différents joueurs s'influencent fortement. En supposant que nos exportations peuvent augmenter sans limite, ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts liés à la dépollution, il y a une fuite vers l'avant. Le problème est toujours reporté à plus tard ou encore ailleurs. Tant qu'on n'internalisera pas les coûts environnementaux, on n'aura qu'une vision partielle du profit attendu par ces exportations. Si on ne tient pas à dépolluer nos cours d'eau, il faut tenir compte de la perte de qualité de l'eau et de ses effets sur la santé publique.

Il faut donc décider à quel point nous sommes prêt à affecter nos cours d'eau pour maintenir notre activité (ou notre croissance). Si l'agriculture doit poursuivre sa croissance, le risque est de stabiliser les régions déjà à la limite de l'acceptable, mais par ailleurs le problème risque fort de se déplacer dans d'autres régions. La concentration des productions agricoles va augmenter dans toutes les zones où elle est encore jugée acceptable pour le moment.

Par exemple, la région de la Beauce, en particulier le bassin de la rivière Chaudière verra la production porcine se stabiliser puisqu'il est dorénavant interdit d'augmenter la capacité de production ou de créer un nouveau site de production sans autorisation. Les déversements de polluants organiques et inorganiques devraient par conséquent diminuer des suites de l'amélioration des pratiques des agriculteurs de la région. Cependant, l'écosystème de la rivière Chaudière a déjà absorbé une quantité de polluants qui le place dans une position jugée critique. Ainsi, diminuer les déversements ne règle pas le problème, il ne fait que le stabiliser. Pendant ce temps, puisque les producteurs ne peuvent plus s'installer en Beauce, ils devront s'installer ailleurs, ce qui aura pour effet d'augmenter

la concentration des productions agricoles dans d'autres régions. Cette augmentation mettra à leur tour ces régions en danger et le cycle se poursuivra jusqu'à ce que toutes les régions ayant un potentiel agricole intéressant soient saturées. Ce qu'il faut donc remettre en question prioritairement, ce ne sont pas les pratiques agricoles. Ce qu'il faut remettre en question, c'est la politique du gouvernement à l'effet que le milieu agricole doit demeurer en expansion. En adoptant une politique qui veut épargner la chèvre et le chou, le gouvernement risque de conduire le Québec à un cul-de-sac.

Donc le développement des porcheries, et du secteur agricole en général, doit être pensé de manière beaucoup plus globale et on doit éviter le piège de la fuite en avant. Des nappes phréatiques ont déjà été contaminées en raison d'un optimisme trop grand, il faut faire la preuve que l'on apprend de nos erreurs et se montrer prudent à l'égard d'une ressource aussi importante que l'eau. La prudence est de mise parce que c'est l'eau potable de tout le Québec qui est menacée à long terme par les décisions politiques axées sur des gains à court terme. Concrètement, il faut prioritairement que le gouvernement mette un frein à la croissance de ce secteur qui portera bientôt le triste titre de «secteur d'activité industrielle le plus polluant.» Pour cela il doit remettre une utopie en question: la croissance de l'activité économique ne peut se prolonger indéfiniment sans qu'on n'en subisse les contrecoups. Malheureusement, on s'imagine qu'avec les devises étrangères que nous engrangerons grâce aux exportations qui doivent doubler d'ici 2002, si on se fie au sommet socio-économique de 1997, nous pourrions hausser notre niveau de vie. Peut-être bien que le revenu moyen par habitant augmentera, mais la qualité de vie globale diminuera de manière considérable s'il faut pour cela sacrifier nos rivières et nos lacs. Il semble bien que nous sommes engagés dans le cercle vicieux du commerce international. Mais ce cercle vicieux a bel et bien une fin et c'est, à long terme l'épuisement des terres agricoles autrefois fertiles et l'épuisement de la ressource eau potable, vitale pour la population.

Eléments de conclusion.

Ce court texte a tenté de mettre en évidence les différences a priori que l'on retrouve dans la façon dont actuellement, au Québec et sous l'influence de l'idéologie économiste, nous discutons des usages de l'eau. Dans une dernière section, nous avons tenté de montrer

que d'autres façons de concevoir notre relation à l'eau étaient possibles. L'eau comme patrimoine vital inclut donc notre préoccupation morale de penser le lien à la nature et de reconnaître la spécificité des cultures humaines.

Ce texte visait moins à donner des réponses pratiques ou des règles de gestion que d'élargir vers une discussion critique qui oblige à aller au-delà d'une pensée toute faites et d'actions politiques dictées par d'autres que nous-mêmes.